

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mis en ligne le 30/09/2022

**Délibération n° 2022-089
Séance du 27 septembre 2022**

Information portant sur les décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'administration, en matière de réalisation des emprunts et des lignes de trésorerie

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 3211 et L. 3221,

Vu sa délibération n° 2021-087 du 21 septembre 2021, modifiée par sa délibération n° 2022-003 du 15 février 2022 relative à la délégation de certaines attributions du Conseil d'Administration au Président en matière de réalisation des emprunts, de réalisation des lignes de trésorerie et de dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'État,

Vu le rapport de présentation en date du 15 septembre 2022, par lequel Monsieur le Président l'informe des décisions qu'il a prises, par délégation, concernant la réalisation des emprunts et des lignes de trésorerie,

Après en avoir délibéré

Article unique : Prend acte de la liste des décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'Administration, concernant la réalisation des emprunts et des lignes de trésorerie entre le 26 mai et le 15 septembre 2022, jointe en annexe.

Le Président



François-Marie DIDIER

Délibération n° 2022-089 - Annexe

2022 - PRÉSIDENCE DE M. DIDIER - Décisions du 26/05/2022 au 15/09/2022

NATURE DE L'ACTE	NUMERO	OBJET	DATE DE LA DECISION	Durée	Conditions financières
Souscription d'emprunts bancaires					
DÉCISION	2022-041	Souscription d'un emprunt d'un montant de 10 000 000 d'euros (dix millions) auprès d'Arkéa banque entreprises et institutionnels	01-juin-22	20 ans	Taux fixe 1,55%
DÉCISION	2022-050	Souscription d'un emprunt d'un montant de 30 000 000 d'euros (trente millions) auprès du Crédit Mutuel	06-juil-22	19 ans	Taux fixe 1,42 %
DÉCISION	2022-061	Demande de versement d'une tranche de 25 000 000 d'euros (vingt-cinq millions) le 29 juillet 2022 dans le cadre du contrat de financement de la Banque Européenne d'investissement numéro FI 91726/FR « Refonte Achères Seine-Aval »	19-juil-22	20 ans	Taux fixe 2,38%
DÉCISION	2022-062	Demande de versement d'une tranche de 25 000 000 d'euros (vingt-cinq millions) le 15 novembre 2022 dans le cadre du contrat de financement de la Banque Européenne d'investissement numéro FI 91726/FR « Refonte Achères Seine-Aval »	19-juil-22	20 ans	Taux fixe 2,45 %

Accusé de réception en préfecture
075-257550004-20220930-2022-089-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022